

Coronavirus (COVID-19) Collecte spéciale de résidus verts et réouverture de l'écocentre

Magog, le 17 avril 2020 – La Ville de Magog informe les citoyens qu'elle procèdera à une collecte spéciale de résidus verts entre le lundi 27 avril et le vendredi 1^{er} mai. De plus, l'écocentre rouvrira ses portes à partir du jeudi 23 avril prochain. Des mesures exceptionnelles sont mises en place afin d'assurer la santé et la sécurité des employés, des usagers et des partenaires.

La mairesse de Magog, M^{me} Vicki-May Hamm, spécifie que « nous avons longuement réfléchi avant de prendre la décision de rouvrir l'écocentre. Nous demandons à la population de suivre les directives à la lettre et surtout, de faire preuve de patience et de respect envers les employés qui doivent adapter leurs méthodes de travail au contexte particulièrement contraignant. Soyez compréhensifs envers ces personnes qui mettent tout en œuvre pour assurer le fonctionnement de l'écocentre dans les meilleures conditions possibles. Elles méritent des remerciements et des mots d'encouragement. Je vous fais entièrement confiance pour leur faciliter le travail dans un climat de bonne humeur et de solidarité. »

Collecte spéciale de résidus verts - lundi 27 avril au vendredi 1^{er} mai

Afin d'éviter un achalandage excessif à la réouverture de l'écocentre, les citoyens sont invités à profiter de la collecte spéciale de résidus verts à domicile. Les personnes qui veulent se prévaloir de ce service doivent déposer leurs résidus verts en bordure de rue, le dimanche 26 avril. Ils seront ramassés au cours de la semaine qui suit.

Résidus verts acceptés

- Feuilles et résidus de jardins dans des sacs en papier;
- Branches d'un maximum de 2,5 cm de diamètre et de 1,2 m de longueur attachées en ballot.

Le camion n'effectuera qu'un seul passage dans les rues. Les matières non conformes seront laissées sur place et aucune requête pour matières non ramassées ne sera acceptée.



Réouverture de l'écocentre – jeudi 23 avril

L'écocentre sera à nouveau accessible aux citoyens de Magog à partir du jeudi 23 avril, selon un horaire modifié, soit du mardi au samedi de 8 h 30 à 15 h 30.

Les transactions seront payables exclusivement par Interac.

Important : Les personnes qui présentent des symptômes associés à la COVID-19 ou au rhume ne doivent en aucun cas se présenter à l'écocentre, même si elles ne se sentent pas malades.

Les consignes suivantes doivent être respectées :

- Respecter un maximum de deux personnes par véhicule;
- Prévoir un temps d'attente plus long qu'à l'habitude;
- Répondre respectueusement à des questions concernant la COVID-19;
- Éviter de faire des blagues ou des insinuations à propos de la COVID-19;
- Toujours garder une distance de 2 m (6 pi²) avec les employés et autres personnes sur place.

Aucun employé n'est autorisé à aider les visiteurs de l'écocentre pour sortir le contenu de leur véhicule.

La tolérance zéro sera appliquée. Ainsi, toute personne qui ne respecte pas les directives, qui manifestera de l'agressivité ou un manque de respect par ses gestes et ses propos, se verra interdire l'accès à l'écocentre.

Services non offerts

- Abri de réemploi fermé temporairement pour éviter les rassemblements et réduire les files d'attente;
- Aucune distribution de compost.

Matières refusées – fournisseurs fermés

- Vêtements;
- Peinture (au moins jusqu'à la semaine du 4 mai);



- Plastiques agricoles et plastiques d'entreposage de bateau.

Limiter les déplacements vers l'écocentre en utilisant les options suivantes :

- Profiter de la collecte spéciale de résidus verts de la semaine du 27 avril;
- Entreposer des matières chez soi (piles, ampoules, peinture, styromousse, etc.), en attendant la fin des restrictions;
- Conserver les meubles, vêtements et autres objets destinés à l'abri de réemploi;
- Découper les grands cartons et les mettre dans le bac à recyclage;
- Herbicyclage : laisser les rognures de gazon sur le terrain, elles serviront d'engrais;
- Feuillicyclage : déchiqueter les feuilles mortes avec la tondeuse à gazon et les utiliser comme paillis ou en disposer dans le bac brun. Une fois déchiquetées, les feuilles occupent beaucoup moins de volume.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 350

